

L'an deux mil dix, le 21 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	12 mai 2010
Date d'affichage du compte-rendu :	27 mai 2010

PRESENTS : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme SANTA CRUZ SESTIER Annie qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr BARRAT Gilles
Mr GAILLARD Lylian qui donne procuration à Mr GUINOT Pascal
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mme PROST Bérangère
Mme RAUCH Mireille qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
Mme ROUARD Delphine qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mme CRETET Cyriel

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES IMMOBILIÈRES :

- 1.1.– Immeuble communal Place du 8 Mai – Projet Office Public de l'Habitat de Dole – Bail emphytéotique – Évaluation du Service France Domaine.
- 1.2. - Immeuble communal Place du 1^{er} Mai
 - 1.2.1. – Fonds de Commerce bar-restaurant « La Mandoline » - Modification de la délibération du 30 Juin 2009.
 - 1.2.2. – Cabinet de kinésithérapie – Bail professionnel.
 - 1.2.3. – Institut de soins Anthéa - Bail commercial.

II – AFFAIRES FONCIÈRES :

- 2.1. – Rue Elsa Triolet - Délaissés de voirie – Régularisation.
- 2.2. – Lieu-dit « Aux Combes » - Acquisition d'une parcelle cadastrée section AI n° 448 (partie).

III – VOIRIE : Rue Frédéric Bartholdi – Reprise d'une voie privée dans le domaine communal – Régularisation.

IV - COMPTABILITÉ :

- 4.1. – Association Amicale Photo des Usines Solvay – Spectacle multivision - Demande de subvention.
- 4.2. – Association Avenir Cycliste Damparis Tavaux et Région – Demande de subvention.
- 4.3. – Indemnité de Conseil du Receveur Municipal.

V – PERSONNEL COMMUNAL :

- 5.1. – Transformation de postes.
- 5.2. – Approbation d'un contrat d'apprentissage.
- 5.3. – Indemnité de départ à la retraite.
- 5.4. – Cadeau de départ à la retraite.

VI – AMENAGEMENT FONCIER INTERCOMMUNAL – Abergement la Ronce/Damparis : Renouvellement de la demande d'étude préalable au Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – VOIRIE : Programme 2010. Attribution du marché de travaux. Demande de Subvention Aide Directe aux Communes Jurassiennes et produit des Amendes de Police.

QD N° 2 – VOIRIE : Zone INNOVIA – Déclassement du domaine public d'une voie communale – Cession à la SOCAD.

QD N° 3 – AFFAIRES FONCIÈRES – Terrains SOLVAY « La Crue des Meix ».

QD N° 4- AFFAIRES FONCIÈRES – Déclaration d'Intention d'Aliéner lieu dit « Au Village » : exercice du droit de préemption urbain.

INFORMATIONS DIVERSES

- Bassins de rétention
- Projet de réhabilitation de l'Hôtel « Le Central » en logements
- Société KOHLER France – Usine de Belvoie : Arrêté préfectoral du 7 avril 2010
- Réhabilitation de l'Immeuble Communal Place du 1^{er} Mai.
- Plan Interactif et Site Internet.
- Formation CIDEFE

I – AFFAIRES IMMOBILIÈRES :

1.1. – Immeuble communal Place du 8 Mai – Projet Office Public de l’Habitat de Dole – Bail emphytéotique – Evaluation du Service France Domaine.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à conclure avec l’Office Public de l’Habitat de Dole, un bail à caractère emphytéotique portant location de l’immeuble communal situé Place du 8 Mai cadastré Section AH n° 196 pour une durée de 53 ans moyennant une redevance annuelle d’un euro symbolique.

- **PRÉCISE** que l’installation et le fonctionnement de l’horloge actuelle située sur le toit du bâtiment devront être maintenues et que la Municipalité bénéficiera d’un accès pour l’entretien de cet équipement.

- **DIT** que la réhabilitation envisagée devra tenir compte du caractère architectural actuel de ce bâtiment.

- **AJOUTE** qu’un emplacement sera réservé sur le terrain pour la réalisation de toilettes publiques,

- **CONFÈRE** au Maire tous les pouvoirs nécessaires pour parvenir à la signature du bail et en particulier ceux nécessaires à la signature de tous actes en l’étude de Maître VIEILLE, Notaire à DOLE.

1.2. - Immeuble communal Place du 1^{er} Mai

1.2.1. – Fonds de Commerce bar-restaurant « La Mandoline » - Modification de la délibération du 30 Juin 2009.

Le Maire rend compte aux conseillers qu’il convient de modifier la délibération du 30 juin 2009 fixant les modalités d’un bail commercial et d’un bail d’habitation à Monsieur SID en ce sens que seul le bail commercial relatif aux fonds de commerce pourra être conclu.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de conclure un nouveau bail commercial avec Monsieur SID Akim, pour les locaux à usage commercial, sis Place du 1^{er} Mai.

- **DIT** qu’un bail commercial sera rédigé et portera sur l’exploitation d’un bar-restaurant situé au rez de chaussée de l’immeuble communal Place du 1^{er} Mai pour un montant de loyer mensuel fixé, hors taxes, à 600 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer en l’Etude de Maître VIEILLE, Notaire, tous les actes, pièces et documents liés à la conclusion de ce bail.

1.2.2. – Cabinet de kinésithérapie – Bail professionnel.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à conclure un bail professionnel d’une durée de 9 ans avec Monsieur Julien BEAUX, Masseur-kinésithérapeute, pour des locaux sis dans l’immeuble communal Place du 1^{er} Mai d’une surface totale d’environ 100 m².

- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 900 € hors TVA.

- **AUTORISE** le Maire à signer en l’Étude de Maître VIEILLE tous les actes, pièces et documents liés à la conclusion de ce bail.

1.2.3. – Institut de soins Anthéa - Bail commercial.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans avec Madame POBANZ Marylène, pour des locaux destinés à l'installation d'un institut de soins de beauté, sis dans l'immeuble communal Place du 1^{er} Mai pour une surface totale d'environ 100 m².

- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 900 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer en l'Étude de Maître VIEILLE tous les actes, pièces et documents liés à la conclusion de ce bail.

II – AFFAIRES FONCIÈRES

2.1. – Rue Elsa Triolet - Délaissés de voirie – Régularisation.

Le Maire expose aux conseillers qu'une délibération du 28 novembre 2000 avait décidé la cession de deux délaissés de voirie privée communale à Mr et Mme RAUSCHER d'une part et à Mr et Mme UNBEKANNT d'autre part (11 et 13 rue Elsa Triolet).

Pour une raison inconnue, la cession n'a jamais été menée à son terme. La contenance du terrain à céder à Mr et Mme RAUSCHER est de 1a 80ca et à Mr et Mme UNBEKANNT de 1a 06 ca.

Il propose donc aux élus de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** sa délibération du 28 novembre 2000,

- **FIXE** le montant de chaque transaction à l'euro symbolique,

- **DIT** que les frais d'actes et autres non énoncés seront supportés par la Commune,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document se rapportant à cette cession,

2.2. – Lieu-dit « Aux Combes » - Acquisition d'une parcelle cadastrée section AI n° 448 (partie).

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section AI n° 448 (environ 500 m²).

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

III – VOIRIE : Rue Frédéric Bartholdi – Reprise d’une voie privée dans le domaine communal – Régularisation.

Le Maire expose aux Conseillers que deux délibérations, l’une en date du 22 juin 1987, l’autre en date du 13 janvier 1989, avaient décidé la reprise au franc symbolique de la voie privée comprise entre l’impasse des Combes et la route de Champvans (actuellement rue Frédéric Bartholdi). Il rappelle les termes de ces délibérations. Pour une raison inconnue, cette reprise n’a jamais été menée à son terme. Il propose donc aux élus de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** ses délibérations du 22 juin 1987 et du 13 janvier 1989.

- **AUTORISE** le Maire à signer l’acte notarié à intervenir et tout autre document se rapportant à cette reprise.

IV - COMPTABILITÉ :

4.1. – Association Amicale Photo des Usines Solvay – Spectacle multivision - Demande de subvention

Mr GINIÈS informe le Conseil que l’Association « Amicale Photo des Usines Solvay » qui organise un spectacle multivision sur l’histoire de la Forêt de Chaux sollicite la Commune pour l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 1 000 euros€.

L’association s’engage à prévoir deux représentations gratuites à la salle des fêtes de Damparis.

Le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l’association « Amicale Photo des Usines Solvay ».

4.2. – Association Avenir Cycliste Damparis Tavaux et Région – Demande de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

- **ACCORTE** d’accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l’ACDTR pour faire face aux dépenses liées au cinquantième anniversaire de la course du 1^{er} Mai 2010.

Le Maire et Mme GUIBELIN tiennent, particulièrement à remercier l’ensemble des bénévoles de l’association, pour leur dévouement et l’association du Comité des Fêtes qui a animé la Soirée du 1^{er} Mai.

4.3. – Indemnité de Conseil du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- **ACCORTE** d’attribuer à Mr CLERC Hervé l’indemnité de conseil et **FIXE** (4 abstentions) son montant au taux de 50 % du tarif prévu à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

V – PERSONNEL COMMUNAL :

5.1. – Transformation de postes.

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord pour transformer un poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} janvier 2010, et un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2010.

5.2. – Approbation d'un contrat d'apprentissage.

Le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement à compter du 2 septembre 2010 et ce, pour une durée de deux ans, d'une apprentie à l'école maternelle Joliot Curie : celle-ci prépare un CAP Petite Enfance en alternance au Centre de Formation des Apprentis de Vesoul (Haute Saône).

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord pour le recrutement de cette apprentie.

5.3. – Indemnité de départ à la retraite.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de réévaluer l'indemnité de départ à la retraite des agents communaux et de la fixer à 330 euros brut.

5.4. – Cadeau de départ à la retraite.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'instituer le barème suivant pour le règlement de cadeau destiné aux agents communaux qui font valoir leurs droits à la retraite :

Nombre d'année d'ancienneté à la Commune	Valeur minimum du cadeau	Valeur maximum du cadeau
De 0 à 15 ans	50 euros	150 euros
> 15 ans	150 euros	300 euros

VI – AMENAGEMENT FONCIER INTERCOMMUNAL – Abergement la Ronce/Damparis : Renouvellement de la demande d'étude préalable au Conseil Général.

Le Maire informe les élus que le Conseil Général du Jura n'a pas donné une suite favorable à la candidature de la Commune concernant la réalisation de l'Étude Préalable d'Aménagement Foncier.

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à réitérer cette demande pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal,

- **MAINTIENT** sa candidature relative à la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier intercommunal avec la Commune d'Abergement-La-Ronce.

- **DEMANDE** au Conseil Général d'examiner cette demande favorablement pour l'année 2011.

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – VOIRIE : Programme 2010. Attribution du marché de travaux. Demande de Subvention Aide Directe aux Communes Jurassiennes et produit des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de retenir l'Entreprise WAWRZYNIAK pour les travaux Allée des Fleurs/Route de l'Abergement, Rue du Moulin et Place Rosenberg pour un montant total de 34 611,20 euros HT.

- **DÉCIDE** de retenir l'Entreprise EUROVIA pour les travaux de l'aménagement complet de l'Impasse les Prés de l'Etang pour un montant de 46 102,10 euros HT.

- **DEMANDE** l'attribution au Conseil Général, en fonction de la nature des travaux, d'une subvention au titre de l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes et/ou du Produit des Amendes de Police.

QD N° 2 – VOIRIE : Zone INNOVIA – Déclassement du domaine public d'une voie communale – Cession à la SOCAD.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de déclasser du domaine public communal la voie communale située dans la zone INNOVIA (ancien tracé de la RD 321) d'une longueur de 326 mètres,

- **DÉCIDE** la cession de cette portion de voirie communale à la SOCAD à l'euro symbolique,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce déclassement et à cette cession,

QD N° 3 – AFFAIRES FONCIÈRES – Terrains SOLVAY « La Crue des Meix ».

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** à SOLVAY une confirmation écrite de la cession à l'euro symbolique des terrains situés « La Crue des Meix »,

- **SOLLICITE** les établissements SOLVAY pour autoriser l'implantation dès 2012 d'un magasin Intermarché sur la parcelle cadastrée Section AM n°394,

- **S'ENGAGE** à ne pas autoriser la construction d'habitations avant 2014 étant entendu que les travaux de viabilisation pourront être entrepris avant cette date.

QD N° 4- AFFAIRES FONCIÈRES – Déclaration d'Intention d'Aliéner lieu dit « Au Village » : exercice du droit de préemption urbain.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner dans laquelle les propriétaires de plusieurs parcelles situées au lieu-dit « Au Village » cadastrées section AH n° 449-451-452-453-454-455-456 d'une contenance totale de 1457 m² envisagent de les vendre pour un montant de 65 000 euros.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'exercer son droit de préemption urbain et d'acquérir ces parcelles au prix fixé dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet de réhabilitation de l'Hôtel « Le Central » en logements

Le Maire informe le Conseil que suite à la visite de la partie hôtel du « Central » Place du 1^{er} Mai par Mr MOUILLOT de la Direction Départementale des Territoires (précédemment DDE) et conformément à la réglementation du Plan de Prévention des Risques Technologiques Solvay, la partie hôtel pourra être aménagée comme suit :

- les logements actuels du 1^{er} étage en 3 logements maximum et
- les chambres des 2^{ème} et 3^{ème} étages (constituant une seule entité), en un seul logement pouvant accueillir 5 personnes au maximum.

Bassins de rétention

Le Maire informe les Conseillers que Mr RODARY met au point le dossier de consultation des entreprises (consultation prévue du 1^{er} au 24 juin 2010). Le commencement des travaux du bassin de rétention situé sous l'espace public Paul Eluard est programmé en septembre 2010 pour une durée de 3 mois.

Société KOHLER France – Usine de Belvoye : Arrêté préfectoral du 7 avril 2010

Le Maire donne lecture au Conseil de l'Arrêté Préfectoral du 7 Avril 2010 mettant en demeure la Société Kohler France de se conformer à certaines prescriptions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Réhabilitation de l'Immeuble Communal Place du 1^{er} Mai.

La réception des travaux de l'extension de la Salle Picasso et du Cabinet de kinésithérapie a eu lieu le 30 avril. L'extension est déjà occupée par les enfants de maternelle inscrits au service de la restauration scolaire.

Plan Interactif et Site Internet.

Mr GUINOT rend compte aux élus que le plan interactif de la Commune sera mis en ligne très prochainement et que le Site Internet devrait être opérationnel au cours du 2^{ème} semestre 2010.

Formation CIDEFE.

Mlle CRETET rend compte aux Conseillers d'une formation qu'elle a suivi avec le CIDEFE sur le thème « Prévention des comportement sexistes et lutte contre les violences faites aux femmes ».

Mlle CRETET informe le Conseil qu'elle mettra en place en septembre 2010, un groupe de travail qui aura pour mission de réfléchir à la prévention des comportements sexistes.

Séance levée à 23 H 00.